



**Accord sur la conservation des albatros et des pétrels**

**Quatrième réunion du Comité consultatif**

*Le Cap, Afrique du Sud, 22–25 août 2008*

---

**Rapport de l’Australie sur la mise en œuvre de l'ACAP**

**Les auteurs: Australie**



**Rapport de l'Australie sur la mise en œuvre de l'ACAP  
Décembre 2006 – Avril 2008**

Les informations qui suivent résument les activités entreprises, ou en train d'être entreprises, par l'Australie pour satisfaire à ses obligations aux termes de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) et pour servir l'objectif de l'Accord. Ces activités ont été, ou seront, entreprises principalement par des organismes publics, mais beaucoup d'entre elles bénéficient de l'apport d'autres intervenants, notamment l'industrie de la pêche et les organisations de conservation.

**1. Conservation des espèces**

À l'intérieur de la zone de compétence de l'Australie, il y a des populations reproductrices de huit des espèces répertoriées à l'Annexe 1 de l'ACAP, cinq albatros (hurleur, à sourcils noirs, à tête grise, fuligineux brun et timide) et trois pétrels (puffin gris, pétrel de Hall et pétrel géant). La situation actuelle des populations reproductrices australiennes de ces huit espèces est résumée dans le tableau 1.

**Tableau 1** : Résumé des populations reproductrices australiennes d'espèces inscrites à l'ACAP

| Espèce  | Nombre de couples reproducteurs | Tendance         | Commentaires   |
|---|---------------------------------|------------------|--|
| <b>Albatros hurleur</b><br>– Île Macquarie      | 6-15 (1995/96 à 2006/07)        | Stable/en baisse | Aucun signe de recolonisation des îles Heard & McDonald<br>Espèce se reproduisant tous les deux ans, les nombres varient chaque année ; en 2007/08, il n'y en avait que ci   |
| <b>Albatros à sourcils noirs</b>                |                                 |                  |  |
| – Île Macquarie                                 | 46 (2006/07)                    | Stable           | Les îlots Bishop et Clerk sont un groupe de rochers au large qui sont difficiles d'accès.  |
| – Îlots Bishop et Clerk                         | ~140 (1998/99)                  | Inconnu          |  |
| – Îles Heard & McDonald                         | ~700 (2000/01)                  | En hausse ?      |  |
| <b>Albatros à tête grise</b><br>– Île Macquarie | ~90 (2006/07)                   | Stable           |  |
| <b>Albatros fuligineux à dos clair</b>          |                                 |                  |  |
| – Île Macquarie                                 | ~1250 (2004/05)                 | Stable           | Dénombrement approximatif car les nids sont généralement inaccessibles, ce qui rend difficile l'évaluation de la population.   |
| – Îles Heard & McDonald                         | ~500                            | En hausse ?      |  |
| <b>Albatros timide</b>                          |                                 |                  |  |
| – Île Albatross                                 | 5000 (2007/08)                  | Stable           |  |
| – Mewstone                                      | ~9000 (2007/08)                 | Inconnu          |  |
| – Pedra Branca                                  | ~250 (2007/08)                  | En baisse        |  |
| <b>Pétrel de Hall</b><br>– Île Macquarie        | 1840 (2006/07)                  | En hausse        |  |
| <b>Pétrel géant</b>                             |                                 |                  |  |
| – Île Macquarie                                 | 2120 (2006/07)                  | Stable           | Il y a des incohérences dans les données en raison du moment et de l'irrégularité des dénombrements, qui ont eu lieu sur huit ans, entre 1951 et 2003. Pas de saison pendant laquelle toutes les colonies ont été dénombrées en même temps. Les unités de comptage varient (par ex., poussins, nids, adultes). |
| – Îles Heard & McDonald                         | ~2000-3000                      | Inconnu          |  |
| – Îles Frazier, Antarctique                     | 248 (2001)                      | Inconnu          | L'unité de comptage était « nids occupés », c'est-à-dire au moins un oiseau apparemment reproducteur.  |

|                                       |              |           |   |
|---------------------------------------|--------------|-----------|---|
| – Île Hawker, Antarctique             | ~40 (2007)   | Inconnu   | Quatre dénombrements indépendants, en deux groupes, ont été effectués en 2007 par quatre personnes. 21, 20, 18 et 19 poussins ont été dénombrés respectivement. |
| – Îles Rookery, Antarctique           | 2 (2007)     | Inconnu   |   |
| <b>Puffin gris</b><br>– Île Macquarie | 74 (2006/07) | En hausse | Peu à peu   |

Au cours des trois prochaines années, l’Australie envisage de commencer ou de poursuivre diverses activités destinées à améliorer la situation de conservation des albatros et des pétrels répertoriés à l’Annexe 1 de l’ACAP, notamment :

- l’examen de la mise en œuvre du plan de reconstitution [Recovery Plan] national de 2001 de l’Australie pour les albatros et les pétrels géants ;
- l’élaboration d’un nouveau plan national de reconstitution pour promouvoir l’amélioration de la situation de conservation des albatros et des pétrels géants, qui remplacera le plan de reconstitution de 2001, mentionné plus haut ;
- la finalisation du Plan d’action national de l’Australie pour les oiseaux de mer [NPOA-Seabirds]
- l’étude de l’étendue et de la nature de la capture accessoire d’oiseaux de mer dans les pêches au chalut australiennes ;
- surveillance des populations et recherches sur la démographie, le suivi à distance et d’autres sujets, en particulier dans les colonies reproductrices d’espèces inscrites à l’Annexe 1, y compris celles qui sont présentes dans la zone des opérations antarctiques qui relève de l’Australie ;
- un programme de sept ans pour éradiquer les espèces étrangères invasives (lapins, rats et souris) dans l’île Macquarie, important site de reproduction pour plusieurs espèces d’albatros et pétrels inscrites à l’Annexe 1 ;
- des recherches sur l’atténuation de la capture accessoire, et en particulier sur l’élaboration de mesures d’atténuation améliorées pour les pêches palangrières pélagiques ;
- la sensibilisation des marins pêcheurs, scientifiques, gestionnaires de pêches et autres intervenants, tant dans les forums nationaux qu’internationaux, à la situation de conservation des albatros et des pétrels et à la nécessité urgente de prendre des mesures pour améliorer cette situation ;
- la collaboration entre les organisations – comme la CTOI [IOTC], la CPPOC [WCPFC], la CCTRS [CCSBT] et la CCFMA [CCAMLR] – chargées de la gestion des pêches hauturières dont l’Australie fait partie afin de réduire au minimum l’impact des pêches sur les oiseaux de mer et d’encourager l’adoption de mesures et de stratégies efficaces d’atténuation de la capture accessoire d’oiseaux de mer ; et
- la participation active à l’ACAP et la mise en œuvre des obligations de l’Australie découlant de l’Accord.

Certaines de ces activités sont décrites de manière plus détaillée dans d’autres sections de ce rapport.

|  |                            |   |   |                      |
|--|----------------------------|---|---|----------------------|
| Mesures visant à éliminer, contrôler ou empêcher l’introduction d’espèces non indigènes dans les sites de reproduction | Référence au Plan d’action |   | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l’Accord |
|  | 1.4                        | 3 | III (1) b)  |                      |

Programme d'éradication des animaux nuisibles dans l'île Macquarie – les gouvernements australien et tasmanien ont financé conjointement un programme de sept ans, à hauteur de 24.6 millions de dollars australiens (AUD), visant à éradiquer les espèces étrangères envahissantes (lapins, rats et souris) dans l'île Macquarie. L'île Macquarie est un important site de reproduction australien pour quatre espèces d'albatros et trois espèces de pétrel inscrites à l'annexe 1 de l'ACAP. Le programme proposé comportera le largage d'appâts anticoagulants par hélicoptère, suivi de l'élimination des nuisibles restants par l'utilisation de chiens dressés, la chasse et le piégeage.

Les populations croissantes de lapins et de rongeurs dans l'île Macquarie ont eu des effets néfastes sur la faune et la flore indigènes et, mis à part le programme d'éradication mentionné plus haut, il n'existe à l'heure actuelle aucune option viable de régulation démographique pour les lapins ou les rongeurs.

Les lapins ont une préférence marquée pour les grandes herbes feuillues qui constituent un habitat de reproduction critique pour diverses espèces de pétrels et d'albatros fousseurs. Le broutage des lapins transforme les zones de grandes touffes de tussock en variantes de prairie [herb field], ce qui a une incidence sur le succès de reproduction de toutes les colonies d'oiseaux de mer fousseurs de l'île Macquarie. La perte de végétation cause également la déstabilisation et l'érosion des pentes raides, notamment en raison de la fréquence accrue de glissements de terrain, ce qui a également des effets sur les sites de nidification des albatros, des manchots et des pétrels.

Les rats noirs font leur proie de poussins et d'œufs d'oiseaux de mer et ont été identifiés comme posant une menace à au moins neuf espèces d'oiseaux qui se reproduisent actuellement dans l'île Macquarie. Les souris communes se nourrissent principalement de matières végétales et entravent la régénération des plantes par le recrutement des semis et la consommation des semences. Il se peut aussi qu'ils fassent leur proie d'œufs et de poussins d'oiseaux de mer fousseurs. Dans d'autres îles subantarctiques, on a montré qu'ils se nourrissaient de poussins de grandes espèces d'albatros.

On s'attend à ce que jusqu'à 24 espèces d'oiseau profitent de l'éradication proposée des animaux nuisibles dans l'île Macquarie. Certaines de ces espèces se reproduisent en très petits nombres – les populations reproductrices de cinq espèces d'albatros et de pétrels varient en taille de deux à 94 couples reproducteurs – et sont particulièrement vulnérables aux menaces. Un résumé du plan d'éradication est affiché à l'adresse :

[http://www.parks.tas.gov.au/publications/tech/mi\\_pest\\_eradication/summary.html](http://www.parks.tas.gov.au/publications/tech/mi_pest_eradication/summary.html)

Procédures de quarantaine dans les colonies de reproduction – la plupart des habitats de reproduction, situés en Australie, d'espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'ACAP sont des zones protégées, établies selon la législation australienne ou tasmanienne qui sont soumises aux procédures de quarantaine applicables à toutes les visites. La possibilité d'introduire des procédures de quarantaine et/ou une protection accrue pour les habitats restants sera étudiée.

Les Mesures visant à éliminer, contrôler ou empêcher l'introduction d'espèces non indigènes dans les sites de reproduction ont été reprises comme mesures de gestion dans le plan de reconstitution australien de 2001 pour les albatros et les pétrels géants. On s'attend à ce que des mesures analogues soient reprises dans le nouveau plan de reconstitution destiné à ces espèces.

|  |                            |   |                      |
|--|----------------------------|---|----------------------|
| Dérogation aux interdictions de capturer ou de nuire aux albatros et | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité | Référence à l'Accord |
|--|----------------------------|---|----------------------|

|             |       |             |  |
|-------------|-------|-------------|--|
| aux pétrels |       | consultatif |  |
|             | 1.1.2 | III (3)     |  |

Tous les albatros et pétrels inscrits à l'Annexe 1 de l'Accord sont pleinement protégés et il n'y a pas eu de dérogations aux interdictions de capturer ou de nuire à ces espèces pendant la période de référence. Toutes les morts, y compris les morts accidentelles, d'espèces protégées doivent obligatoirement être déclarées selon la législation australienne.

| Utilisation et commerce d'espèces inscrites à l'Annexe 1 | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|--|----------------------------|---|----------------------|
|  | 1.1.1, 1.1.2               | III (3)   |                      |

L'Australie est partie à la Convention de 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction [Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora ou CITES]. Aucun commerce international n'a été approuvé par l'Australie pour des espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'ACAP au cours de la période de référence. Un petit nombre d'espèces inscrites à l'annexe 1, capturées accessoirement dans les pêches, a été transporté à l'intérieur de l'Australie, à des fins de recherche. Pour le transport ou le « commerce » à l'intérieur de l'Australie, un permis est nécessaire conformément à la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité [*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999*].

| Stratégies / plans d'action pour la conservation d'une ou de plusieurs espèces | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|--|----------------------------|---|----------------------|
|  | 1.1.3                      |   |                      |

Toutes les espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'ACAP pour lesquelles l'Australie est un État de l'aire de répartition sont protégées en vertu de la législation nationale australienne (*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* [the EPBC Act]) [Loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (loi EPBC)].

Conformément à la loi EPBC, l'Australie a élaboré en 2001 un plan de reconstitution pour promouvoir l'amélioration de la situation de conservation des albatros et des pétrels géants. Ce plan est maintenant en cours de révision et un nouveau plan national de reconstitution est en train d'être élaboré.

L'Australie a également adopté un plan de réduction des menaces posées par la prise incidente (ou capture accessoire) d'oiseaux de mer pendant les opérations de pêche océanique à la palangre : ce plan vise à réduire au minimum les effets de la pêche à la palangre sur les oiseaux de mer, un des processus menaçants majeurs [Key Threatening Process] selon la loi EPBC. Le premier plan a été approuvé par le ministre de l'Environnement en 1998 ; après avoir été passé en revue, il a été remplacé par un deuxième plan, qui a été approuvé en 2006. Ce plan oblige les autorités nationales et les marins pêcheurs à entreprendre une série d'activités destinées à réduire au minimum la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre australiennes gérées par le Commonwealth, notamment la mise en œuvre de mesures obligatoires d'atténuation de la capture accessoire par les pêches, la détermination d'un taux de capture accessoire maximal pour chaque pêche, la réalisation des niveaux minimaux stipulés de présence d'observateurs, la prestation de soutien à la recherche sur l'atténuation et aux activités de développement, la

collecte de données sur la capture accessoire obtenues des livres de bord et des observateurs, le ramassage et le retour à terre de tous les oiseaux de mer tués, ainsi que les activités d'information et de mise en conformité.

Grâce au plan, bien que toutes les mesures n'aient pas été intégralement observées, les taux de capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre n'ont pas cessé de diminuer et sont maintenant considérablement inférieurs à ceux de 1998, année où le premier plan a été introduit. L'observation de la réglementation a été bonne dans l'ensemble mais il y a des cas de non-observation connus ou suspectés, notamment :

- la présence insuffisante d'observateurs dans certaines zones (bien que la pêche ait atteint le niveau de présence stipulé pour l'ensemble de ses opérations) ;
- la non-déclaration d'incidents de capture accessoire ; et
- la non-rétention des oiseaux de mer tués à des fins d'autopsie.

Le tableau 2 ci-dessous résume la performance en matière de capture accessoire d'oiseaux de mer et de dispositions de gestion connexes dans les principales pêches à la palangre australiennes, la présence minimale d'observateurs dans chacune d'elles, le taux de capture accessoire maximal permis, le taux annuel de capture accessoire le plus récent et le niveau global de l'effort de pêche pendant cette période.

**Tableau 2** : Résumé de la performance en matière de capture accessoire d'oiseaux de mer et de dispositions de gestion connexes dans les principales pêches à la palangre australiennes

| Pêche  | Présence minimale d'observateurs                                     | Taux de capture accessoire maximal permis | Taux annuel de capture accessoire (oiseaux/1000 hameçons observés)   | Effort annuel (hameçons observés) | Effort annuel (hameçons selon le livre de bord) | Commentaires  |
|--|--|---|--|-----------------------------------|---|---|
| Thon et balaou de la côte est                      | 5% de tous les hameçons montés et halés à bord dans toutes les zones | 0.05/1000 hameçons                        | 0.005  | 550 191                           | 8 602 716                                       | La présence d'observateurs et la mise en place de mesures d'atténuation de la capture accessoire sont nécessaires au sud de 25° S ; la pêche est divisée en zones de 5° x 5° avec la présence d'observateurs et des limites de capture accessoire applicables à toutes les zones. |
| Thon et balaou de la côte ouest                    | 5% de tous les hameçons montés et halés à bord dans toutes les zones | 0.05/1000 hameçons                        | À l'heure actuelle, un seul bateau opère dans cette pêche ; les données ne peuvent pas être diffusées pour des raisons de confidentialité commerciale. |                                   |   | La présence d'observateurs et la mise en place de mesures d'atténuation de la capture accessoire sont nécessaires au sud de 30° S ; la pêche est divisée en zones de 5° x 5° avec la présence d'observateurs et des limites de capture accessoire applicables à toutes les zones. |
| Mer de Corail                                      | 10% de tous les hameçons montés et halés à bord                      | 0.01/1000 hameçons                        | Nil  | 21 000                            | 134 000   | La présence d'observateurs et la mise en place de mesures d'atténuation de la capture accessoire sont nécessaires au sud de 25° S ; la pêche est divisée en zones de 5° x 5° avec la présence d'observateurs et des limites de capture accessoire applicables à toutes les zones. |
| Poisson à écailles du Sud-est (secteur d'hameçons) | 10% de tous les hameçons montés et halés à bord                      | 0.01/1000 hameçons                        | Nil  | 271 000                           | 6 778 050                                       | La présence d'observateurs et la mise en place de mesures d'atténuation de la capture accessoire sont nécessaires au sud de 25° S ; la pêche est divisée en zones de 5° x 5° avec la présence d'observateurs et des limites de capture accessoire applicables à toutes les zones. |
| Légine antarctique<br>• Île Heard                  | 20% de tous les  | 0.01/1000 hameçons                        | Nil  | ~1,8 million                      | ~1,8 million                                    | Contrairement à toutes les autres pêches dans ce tableau, celles-ci sont toutes les deux démersales. Minimum de deux observateurs pour  |

|   |  |                      |     |         |         |  |
|---|--|----------------------|-----|---------|---------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Île Macquarie</li> </ul> | hameçons montés et 40% des hameçons halés à bord | dans les deux pêches | Nil | 166 250 | 171 000 | <p>chaque sortie (c.-à-d. présence à 100%) La pêche à la palangre au large de l'île Heard a lieu depuis cinq ans sans mort d'oiseau. Les dispositions de gestion de cette pêche comprennent les prescriptions fixées par la CCFMA [CCAMLR] (par ex., limites saisonnières plus une capture accessoire limitée à 3 oiseaux au total pour les périodes d'essai d'extension avant et après la saison). La pêche à la palangre a été mise à l'essai à l'île Macquarie – seul le calage nocturne des engins de pêche est permis ; pendant la seule saison à avoir eu lieu à ce jour, aucun oiseau n'a été tué. L'Australie a également fixé une limite totale de capture accessoire, en fonction des espèces, pour cette pêche.</p> |
|---|--|----------------------|-----|---------|---------|--|

Pour le texte du Plan de réduction des menaces, se reporter à la page :

<http://www.aad.gov.au/default.asp?casid=33720>

La mise en œuvre des plans mentionnés plus haut a fait ressortir le fait que l'amélioration de la situation de conservation de certaines populations et de certaines espèces était un processus à long terme qui nécessitait la prise de mesures tant à l'intérieur qu'au dehors des zones de compétence nationale. Elle a également montré combien il était important d'entreprendre un série équilibrée d'activités de conservation qui s'attaquent collectivement à toutes les menaces importantes ; d'élaborer et de maintenir des ressources et des compétences adéquates ; et d'obtenir le soutien de toutes les parties intéressées pour les activités de conservation, y compris les marins pêcheurs et les gestionnaires de pêche ; les organismes publics chargés de la gestion des pêches, des habitats de reproduction et de la conservation des espèces ; les organisations non gouvernementales de conservation et les intérêts académiques.

Des plans de réduction des menaces pour deux autres processus menaçants majeurs inscrits, « Injury and fatality to vertebrate marine life caused by ingestion of, or entanglement in, harmful marine debris [Blessures et morts de vertébrés marins causées par l'ingestion ou l'empêchement dans des débris marins nocifs] » et « Impacts of exotic rodents on biodiversity on Australian offshore islands of less than 1000 km<sup>2</sup> (100 000 ha) [Prédation par des rats exotiques sur des îles de moins de 1000 km<sup>2</sup> (100 000 ha) situées au large de l'Australie] », sont également en cours d'élaboration. Fin avril 2008, la première version préliminaire du plan était sur le point d'être diffusée pour commentaires publics et la deuxième version préliminaire était ouverte aux commentaires publics.

Élaboration du PAN-Oiseaux de mer [NPOA Seabirds] – Une version préliminaire du Plan d'action national australien devrait être diffusée pour commentaires publics vers le milieu de 2008. Le PAN [NPOA] australien sera probablement finalisé fin 2008 ou début 2009.

| Mesures d'urgence | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|-------------------|----------------------------|---|----------------------|
|                   | 1.2                        | VIII (11) e)  |                      |

Néant.

| Programmes de réintroduction | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|------------------------------|----------------------------|---|----------------------|
|                              | 1.3                        |   |                      |

Néant.

| Autres projets de conservation des espèces inscrites à l'ACAP | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|---|----------------------------|---|----------------------|
|---|----------------------------|---|----------------------|

Rien qui n'ait déjà été signalé ailleurs dans ce rapport.

## 2. Conservation des habitats

| Mesures (instruments et actions juridiques et d'intervention) destinées à mettre en œuvre la protection et la gestion des sites de reproduction, y compris la restauration des habitats. | Référence au Plan d'action |     | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|--|----------------------------|-----|---|----------------------|
|  |                            | 2.1 | 3   | III (1) a)           |

Des dispositifs de zone protégée et des plans de gestion ont été préparés pour tous les sites de reproduction dans l'île Macquarie, le territoire de l'île Heard et des îles McDonald, et dans la zone australienne des opérations antarctiques. Tous ces plans pourvoient à la protection des habitats de reproduction critiques, l'accès aux sites de reproduction des albatros et des pétrels étant strictement contrôlé et géré. Un important programme pluriannuel visant à éliminer les nuisibles envahisseurs étrangers et rétablir des habitats dans l'île Macquarie est en cours ; pour plus de détails , voir plus haut.

La protection officielle des trois sites de reproduction restants est également à l'étude ; il convient toutefois de noter que l'île Albatross est une réserve naturelle déclarée et que les îles Pedra Branca et Mewstone font partie du South-West National Park, qui est situé à l'intérieur de la zone sud-ouest du Patrimoine mondial. De plus, ils sont protégés naturellement par leur éloignement et la difficulté logistique d'y débarquer.

Toutes les espèces inscrites à l'ACAP pour lesquelles l'Australie est un État de l'aire de répartition sont classées « espèces migratrices » et « espèces menacées d'extinction » dans l'*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (the EPBC Act) [Loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (loi EPBC)] . Les animaux classés migrateurs ou menacés d'extinction au regard de la loi EPBC sont considérés comme étant d'importance nationale du point de vue de l'environnement et sont par conséquent pleinement protégés. Il est également possible, en vertu de la loi EPBC, de protéger des habitats importants en les classant « critiques » pour la conservation d'une espèce. Les îles Albatross, Pedra Branca et Mewstone sont classées habitats critiques pour l'albatros timide. L'île Macquarie est classée habitat critique pour l'albatros hurleur et l'albatros à tête grise.

La législation des gouvernements des États et Territoires australiens protège également les albatros et pétrels. Une liste détaillée de ces lois figurait dans le rapport de l'Australie à la deuxième réunion du Comité consultatif de l'ACAP (AC2 Doc 29).

| Gestion durable des ressources biologiques maritimes qui fournissent de la nourriture aux albatros et aux pétrels | Référence au Plan d'action |          | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|---|----------------------------|----------|---|----------------------|
|   |                            | 2.3.1 a) |   |                      |

La responsabilité d'assurer la durabilité écologique des pêches australiennes incombe principalement à l'Australian Fisheries Management Authority (AFMA) [Autorité de gestion des pêches australiennes]. Les activités de l'AFMA sont régies et guidées par les objectifs législatifs contenus dans la Section 3 du *Fisheries Management Act 1991* [Loi de 1991 sur la gestion des pêches]. Aux termes de cette loi, l'AFMA est tenue de veiller à ce que l'exploitation des ressources poissonnières et la conduite d'activités connexes se fassent d'une manière conforme aux principes d'un développement durable du point de vue écologique (dont l'application du principe de précaution), et en particulier à la nécessité de tenir compte des effets des activités de pêche sur les espèces non ciblées et la durabilité à long terme du milieu marin.

L'*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* [Loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité] (loi EPBC) exige que toutes les pêches gérées par l'AFMA soient évaluées du point de vue stratégique, au niveau général de l'écosystème. Des évaluations stratégiques de toutes les pêches exerçant leurs activités dans les eaux du Commonwealth d'Australie ont été réalisées. Des évaluations supplémentaires au titre de la loi EPBC doivent être réalisées au moins une fois tous les cinq ans, dans le cadre du processus d'approbation des exportations, ou chaque fois que des changements importants interviennent dans la gestion d'une pêche.

Les prescriptions de la loi EPBC et du *Fisheries Management Act 1991* [loi de 1991 sur la gestion des pêches] sont compatibles avec les objectifs et mesures spécifiques du Plan de reconstitution des albatros et des pétrels géants. Ce plan exige qu'il soit tenu compte des exigences alimentaires des populations d'albatros et de pétrels géants lorsque les dispositions en matière de gestion (par ex., les limites du volume total des prises autorisées) dans les pêches qui chevauchent les aires d'alimentation des albatros et des pétrels géants sont élaborées ou révisées. Il est toutefois particulièrement difficile de déterminer avec exactitude le niveau (et les effets) de la concurrence pour les ressources alimentaires entre les populations d'oiseaux de mer et les pêches. Toute évaluation des effets de la concurrence pour les ressources alimentaires demande une connaissance approfondie des exigences alimentaires de chaque espèce, y compris la variabilité saisonnière, annuelle et géographique ; l'aire d'alimentation de chaque espèce ; le nombre et la disponibilité des proies ; et la répartition de l'effort de pêche.

Cela nous intéresserait de discuter avec d'autres Parties à l'ACAP des méthodes qu'elles ont étudiées ou adoptées pour faire face à ce problème. L'Australie s'est efforcée de veiller à ce que le volume total des prises autorisées et les autres dispositions prises en matière de gestion des pêches soient prudents, afin de s'assurer que les effets négatifs de la pêche sur les espèces ciblées et non ciblées soient évités, ou du moins réduits au minimum ou maintenus à un niveau approprié.

L'Australie met en œuvre une approche de la gestion des pêches fondée sur l'écosystème, et l'AFMA est en train de procéder à une évaluation complète du risque écologique et du processus de gestion pour toutes les pêches australiennes. Cette approche fondée sur la gestion des risques étudie systématiquement les effets environnementaux de la pêche sur les principales espèces ciblées, les espèces secondaires et les espèces victimes de la

capture accessoire, toutes les espèces menacées d'extinction, menacées d'extinction et protégées, ainsi que les habitats et les communautés marines.

| Gestion et protection des zones marines importantes pour les albatros et les pétrels | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|--|----------------------------|---|----------------------|
|  | 2.3.2, 2.3.3               | 4   |                      |

La politique de l'Australie sur les océans traduit la volonté du gouvernement australien d'établir le National Representative System of Marine Protected Areas (NRSMPA) [Système représentatif national de zones marines protégées] destiné à protéger le vaste milieu marin de l'Australie. Le NRSMPA a pour but de contribuer à la viabilité écologique à long terme des systèmes marins et estuariens, de maintenir les processus et systèmes écologiques et de protéger la diversité biologique de l'Australie à tous les niveaux. Le NRSMPA fait partie des nombreux mécanismes nationaux, des différents États et Territoires australiens qui visent à conserver la biodiversité et à assurer une gestion durable de la juridiction marine de l'Australie.

Le but principal du NRSMPA est de construire un système national de zones marines protégées qui sera :

- exhaustif – il inclura des zones marines protégées qui représentent la gamme complète des écosystèmes marins de l'Australie ;
- suffisant – il inclura des zones marines protégées de taille et de configuration propres à assurer la conservation de la biodiversité marine et l'intégrité des processus écologiques ; et
- représentatif – il inclura des zones marines protégées qui reflèteront la vie marine et les habitats de la zone qu'elles auront pour mission de représenter.

Conformément à la politique de l'Australie sur les océans et son engagement, lors du Sommet mondial pour le développement durable en 2002, à établir un réseau représentatif de réserves marines d'ici 2012, l'Australie est en train de mettre en place un système national de zones marines protégées représentatives dans les eaux du Commonwealth, dans le contexte plus large d'un processus de planification marine régionale.

En 2004, le South-East Regional Marine Plan [Plan de la région marine du Sud-Est] a été rendu public, permettant pour la première fois d'utiliser le processus de planification marine régionale pour concevoir stratégiquement un système exhaustif, suffisant et représentatif de zones marines protégées dans les eaux australiennes. C'était également la première fois qu'une approche couvrant l'ensemble d'un système était adoptée pour établir des zones marines protégées à l'intérieur d'une vaste région marine profonde au large des côtes. Un projet de système de réserves a été diffusé pour commentaires publics vers la fin de 2005. Le réseau final de réserves marines comprend 13 réserves, en plus de la Macquarie Island Commonwealth Marine Reserve, déclarée antérieurement, et constitue le premier réseau de haute mer tempéré de réserves marines du monde, d'une superficie de 226 458 kilomètres carrés et contenant des exemples représentatifs de divers fonds marins et des habitats connexes. La région marine du Sud-Est fournit d'importants

habitats de reproduction et d'alimentation pour l'albatros timide, et est également importante pour beaucoup d'autres espèces inscrites à l'ACAP.

La réserve marine de l'île Macquarie comprend 162 000 kilomètres carrés de plus, dont 104 000 kilomètres carrés ont été déclarés zone de protection des espèces/habitats. L'île Macquarie, qui est également une zone protégée, sert d'habitat de reproduction à quatre espèces d'albatros et trois espèces de pétrel inscrites à l'annexe 1 de l'ACAP.

### 3. Gestion des activités humaines

| Rapport sur les études d'impact relatives aux albatros et aux pétrels | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|---|----------------------------|---|----------------------|
|   | 3.1                        |   |                      |

Il n'y a pas eu de propositions de développement ou d'autres activités humaines de nature à avoir des effets défavorables sur les sites de reproduction d'albatros et de pétrels. Il n'a par conséquent pas été nécessaire de préparer ou d'évaluer une EIE (étude d'impact sur l'environnement) au cours de la période de référence. Une EIE devrait être préparée avant les travaux sur le terrain formant partie du Programme d'éradication des animaux nuisibles dans l'île Macquarie dont il a été question plus haut.

Comme il a été signalé plus haut, l'*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* [Loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité] (loi EPBC) exige que toutes les pêches gérées par l'Australian Fisheries Management Authority [Autorité de gestion des pêches australiennes] soient évaluées du point de vue stratégique, au niveau général de l'écosystème. Les incidences sur les espèces concernées inscrites à l'Annexe 1 de l'ACAP sont systématiquement étudiées dans le cadre de ce processus.

| Mesures visant à réduire ou éliminer la mortalité incidente dans les pêches | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|---|----------------------------|---|----------------------|
|   | 3.2                        | 6   |                      |

L'Australie a adopté successivement deux plans nationaux de réduction des menaces visant à éliminer ou à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer, y compris les espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'ACAP, dans les pêches à la palangre. Comme il a été expliqué plus haut, entre autres exigences, le plan actuel prescrit des mesures d'atténuation de la capture accessoire, la présence d'observateurs, la conservation des oiseaux de mer tués, et le soutien en faveur de l'atténuation et d'autres recherches ; il fixe en outre un taux maximal de prise accessoire pour chaque pêche. De ce fait, pendant la durée de ces plans, la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches palangrières australiennes a été considérablement réduite et continuera probablement à diminuer.

Des scientifiques australiens se livrent à des recherches destinées à élaborer des mesures améliorées d'atténuation de la capture accessoire dans les pêches palangrières pélagiques,

y compris celles qui ciblent le thon et l'espadon. Les recherches sont principalement axées sur le développement de la capsule d'appâtage sous-marin, système conçu pour poser les hameçons appâtés sous l'eau, en dessous de la ligne de turbulence de l'hélice du bateau. Cet appâteur sous-marin est en cours de développement par une entreprise de mécanique navale basée au Queensland et a actuellement atteint le stade où des essais préliminaires en mer sont imminents. Après les essais préliminaires (et les améliorations techniques), l'appâteur sera testé opérationnellement à bord de bateaux de pêche commerciaux dans les pêches australiennes de thon oriental et de balaou jusqu'à la fin de 2008. Il s'agit de développer un dispositif pleinement opérationnel d'ici là. En 2009, l'efficacité du dispositif en tant que moyen de dissuasion des oiseaux de mer sera testé expérimentalement en collaboration avec des collègues d'outre-mer.

Les oiseaux de mer tués dans les pêches à la palangre australiennes doivent être recueillis par des observateurs des pêches et des membres de l'équipage et ramenés à terre en vue d'une autopsie et d'une analyse qui permettront de déterminer l'espèce, la sous-espèce, la provenance (si possible), l'âge, le sexe et le statut de reproduction. Combinés avec les données établies sur la base des livres de bord et des constatations d'observateurs concernant le lieu, la saison et d'autres caractéristiques de l'activité de pêche, ces travaux aident à évaluer le risque que courent les oiseaux de mer et à améliorer notre connaissance des effets de la pêche. On trouvera des renseignements complémentaires et les principales conclusions de ce projet à la section 4.

Les dispositions de gestion de plusieurs pêches australiennes comprennent une combinaison de contrôles spatiaux et temporels qui limitent la pêche à certaines périodes dans les zones importantes pour les oiseaux de mer reproducteurs.

| Mesures prises pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) [IUU] | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|--|----------------------------|---|----------------------|
|  | 3.2 4                      | 6   |                      |

L'Australie est un chef de file dans la lutte contre la pêche (INDNR) [IUU] et a mis en œuvre diverses mesures nationales et internationales énergiques. Ces mesures comprennent, entre autres, l'affectation de 217,2 millions de dollars australiens sur cinq ans à la surveillance des pêches et à des patrouilles dans les eaux subantarctiques australiennes, notamment autour des îles Heard et McDonald où la pêche palangrière démersale illicite avait lieu à l'époque. Grâce à ces mesures, la pêche (INDNR) [IUU] dans les eaux australiennes a été éliminée ou considérablement réduite ; elle continue toutefois en haute mer, avec les effets néfastes sur les oiseaux de mer qui en résultent.

De grands efforts sont également menés en collaboration sur le plan international pour lutter contre la pêche (INDNR) [IUU]. L'Australie collabore étroitement avec plusieurs pays comme la France, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Seule ou en collaboration avec d'autres pays, l'Australie a fait pression pour obtenir des mesures internationales plus énergiques pour contrer la pêche (INDNR) [IUU] au sein de divers instances, notamment la CCFMA [CCAMLR], la CTOI [IOTC], CPPOC

[WCPFC], la CCTRS [CCSBT] et le Comité des pêches de la FAO [FAO-COFI]. L'Australie considère que, bien que des progrès considérables aient été accomplis dans la lutte contre la pêche (INDNR) [IUU], celle-ci continue d'être une menace importante qui pèse sur la conservation des stocks de poissons et, plus généralement, de l'écosystème marin, et les palangres des marins pêcheurs illégaux continuent de tuer des oiseaux de mer inscrits à l'Annexe 1 de l'ACAP.

|   |                            |   |                      |
|---|----------------------------|---|----------------------|
| Mesures visant à réduire au minimum le déversement de polluants et de débris marins (avec renvois à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires [MARPOL]) | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|   | 2.3.1 b), 3.3              |   |                      |

L'Australie est partie à MARPOL. Les navires battant pavillon australien sont tenus de respecter les prescriptions de MARPOL, notamment l'interdiction d'éliminer en mer des déchets toxiques, dangereux ou persistants, comme les matières plastiques. Plusieurs organisations régionales, dont l'Australie fait partie et qui sont responsables de la gestion des pêches hauturières, ont également imposé des mesures visant à réduire les débris marins.

En août 2003, les « Blessures et morts de vertébrés marins causées par l'ingestion de (ou l'empêchement dans des) débris marins nocifs » étaient inscrites comme processus menaçant majeur au titre du *Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* [loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité] (loi EPBC). L'élaboration d'un plan de réduction des menaces destiné à contrer ce processus menaçant est en cours et une version préliminaire du plan devrait être diffusée pour commentaires publics au milieu de 2008.

|   |                            |   |                      |
|---|----------------------------|---|----------------------|
| Mesures visant à réduire au minimum la perturbation des habitats marins et terrestres | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|   | 3.4                        |   |                      |

L'Australie a mis en œuvre des lignes directrices concernant le comportement des visiteurs à proximité d'animaux antarctiques, notamment les oiseaux. En ce qui concerne les espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'ACAP, ces lignes directrices stipulent une distance de séparation de 100 mètres des pétrels géants. Les personnes, y compris les chercheurs, qui souhaiteraient s'approcher davantage ou qui envisageraient de mener des activités susceptibles de perturber, blesser, capturer ou porter atteinte à des animaux antarctiques, doivent obtenir au préalable une autorisation officielle. Cette autorisation prend généralement la forme d'un permis qui impose des limites et des conditions quant à la durée et la nature des activités permises. En règle générale, ces permis ne sont accordés qu'à des fins scientifiques ou de gestion impératives et pour des activités qui ne peuvent pas être menées ailleurs ou avec moins d'impact. Les activités de recherche portant sur des animaux doivent également être approuvées par un comité de déontologie animale.

Des restrictions analogues ont été mises en place afin de réduire au minimum la perturbation dans les îles subantarctiques (l'île Macquarie, et les îles Heard et McDonald). Les visiteurs se rendant dans ces groupes d'îles subantarctiques doivent obtenir au préalable la permission de débarquer et, dans le cas des Heard et McDonald, de pénétrer dans les eaux territoriales environnantes dans un rayon de 12 milles marins. Les organisateurs d'opérations touristiques ou autres dans l'Antarctique doivent également soumettre une étude d'impact sur l'environnement dans laquelle ils présentent leurs activités proposées et expliquent comment ils se proposent de réduire au minimum ou d'atténuer les effets concomitants.

Comme il a été mentionné plus haut, de grandes zones marines protégées ont été déclarées au large des îles Heard et McDonald et l'île Macquarie, en partie pour protéger les zones connues de recherche alimentaire d'animaux qui se reproduisent dans ces îles.

#### 4. Recherche et surveillance

| Programmes de recherche en cours sur la conservation des albatros et des pétrels | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|--|----------------------------|---|----------------------|
|  | 4.1                        |   |                      |

##### Surveillance démographique et recherche connexe

Les programmes de surveillance de toutes les espèces inscrites dans l'ACAP qui se reproduisent dans l'île Macquarie (albatros hurleur, à sourcils noirs, à tête grise et fuligineux brun ; pétrels de Hall et géants ; puffin gris) et autour de la Tasmanie (albatros timide) ont été maintenus. L'analyse des données et la publication des résultats de ces études sont en cours.

L'Australie a soumis des données démographiques sur les pétrels géants et une brève communication traitant de questions connexes au Comité scientifique pour la recherche antarctique (CSRA) [SCAR] en vue de son atelier des 19 et 20 mai 2008 dans le but de déterminer si cette espèce correspond aux critères régionaux de l'UICN [IUCN] pour la désignation « en danger d'extinction » et devrait être classée « espèce spécialement protégée », conformément à l'Annexe II (Protocol on Environmental Protection) [Protocole sur la protection environnementale] au Traité sur l'Antarctique. L'atelier présentera ses conclusions à la réunion de juin 2008 du Comité pour la protection de l'environnement dans un document de travail qui sera soumis au CSRA [SCAR].

##### Recherche sur l'atténuation et la capture accessoire

La Division antarctique australienne a récemment réorienté sa recherche sur l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer de la pêche palangrière démersale vers la pêche palangrière pélagique. La recherche sur la pêche démersale a contribué à l'élaboration de nouveaux engins de pêche inoffensifs aux oiseaux de mer – comme la palangre à poids intégrés – et amélioré les techniques d'atténuation pour la pêche à la légine dans la zone de compétence de la CCFFMA [CCAMLR]. Le projet de recherche sur la pêche pélagique en est toujours à sa phase initiale mais ses résultats devraient être applicable à de nombreuses pêches pélagiques, y compris celles qui ciblent le thon en haute mer.

La Division marine du Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation [Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (australien)] (CSIRO), basée à Hobart, est en train d'évaluer le chevauchement spatial des puffins à pieds pâles [flesh-footed shearwaters] et de la principale pêche palangrière pélagique australienne, la East Coast Tuna and Billfish Fishery (ETBF) [Pêche au thon et au balaou de la côte est]. Le rapport final est attendu pour août 2008.

La recherche sur les oiseaux de mer tués dans la pêche ETBF australienne s'est poursuivie. Ce projet cherche à enregistrer un vaste éventail de données utiles pour améliorer notre connaissance du niveau et de la nature des interactions entre les oiseaux de mer et la pêche. Les oiseaux de mer récupérés et les livres de bord des marins pêcheurs permettent de réunir des données sur l'espèce, la sous-espèce, la provenance, le groupe d'âge, le sexe, le statut de reproduction, les caractéristiques morphométriques, le temps et le lieu de l'interaction, la phase de la lune, le type d'hameçon, et le type d'appât (espèce et appât vivant ou mort). Les résultats obtenus à ce jour comprennent, entre autres :

- la constatation que la plupart des espèces d'oiseaux tués étaient caractérisés par une représentation inégale des cohortes de sexe et d'âge.
- la constatation que les appâts vivants contribuaient à plus de morts d'oiseaux de mer que les appâts morts ;
- beaucoup plus d'oiseaux étaient capturés pendant les opérations diurnes et crépusculaires que pendant les opérations nocturnes pour toutes les espèces combinées, et pour les puffins à pieds pâles et les albatros pris séparément ;
- la phase de la lune semble avoir un rapport avec la probabilité de capture accessoire au cours d'opérations nocturnes, la capture accessoire étant plus importante en période de nouvelle lune pour les puffins à pieds pâles, en périodes de nouvelle lune et de pleine lune pour les albatros ;
- beaucoup plus d'oiseaux étaient capturés au printemps qu'en automne, moins de captures étaient enregistrées en hiver qu'en automne pour toutes les espèces combinées, mais pas pour les albatros et les puffins à pieds pâles pris séparément ;
- pour toutes les espèces combinées, et pour les puffins à pieds pâles pris séparément, il y avait beaucoup plus de captures d'oiseaux lorsque des poissons vivants ou un mélange de poissons vivants et morts étaient utilisés comme appâts, ou un mélange de calmars et de poissons morts, que pendant les opérations où seuls les calmars étaient utilisés comme appâts. pour les albatros, les opérations où des poissons vivants, des poissons vivants et des calmars, ou des poissons morts et des calmars étaient utilisés comme appâts enregistraient des taux de capture accessoire supérieurs à ceux enregistrés pendant des opérations où seuls des calmars étaient utilisés comme appâts ; et
- l'identification des lieux et des périodes où la pêche pose des risques plus élevés pour les oiseaux de mer.

Diverses institutions australiennes ont participé à la recherche et aux activités de conservation décrites plus haut, notamment le ministère de l'Environnement, de l'Eau, du

Patrimoine et des Arts (Division antarctique australienne), l'Autorité australienne de Gestion des pêches, le ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts, ainsi que le ministère tasmanien des Industries primaires et de l'Eau.

Plusieurs entreprises de pêche et organisations de conservation ont également fourni une aide ; ces organisations, parmi d'autres, ont contribué directement et financièrement.

| Programmes d'observateurs chargés de surveiller les captures accessoires d'albatros et de pétrels | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|---|----------------------------|---|----------------------|
|   | 4.2                        | 5.1   |                      |

L'Autorité de gestion des pêches australiennes [Australian Fisheries Management Authority] recueille systématiquement, par l'intermédiaire de programmes d'observateurs indépendants, des données pour toutes les pêches à la palangre connues pour avoir, ou pour être susceptibles d'avoir, des interactions avec des espèces d'oiseaux de mer vulnérables à la capture accessoire dans les pêches. Le niveau de présence des observateurs dans ces pêches est décrit de façon plus détaillée, dans la section 1 plus haut ; en règle générale, il est proportionné au niveau de l'effort de pêche et du risque couru par toutes les espèces d'oiseaux de mer capturés, mais en particulier les oiseaux de mer, les tortues marines et les requins. Le niveau de présence varie entre les pêches conformément aux prescriptions nationales, telles que le Plan de réduction des menaces [Threat Abatement Plan] qui vise à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre, et aux prescriptions internationales, telles que celles qui ont été formulées par la CCFMA [CCAMLR] et d'autres organisations générales.

## 5. Information et sensibilisation du public

| Diffusion d'informations / formation des « publics utilisateurs », par ex., scientifiques, marins pêcheurs, organismes de conservation, décideurs | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|---|----------------------------|---|----------------------|
|   | 6.1                        |   |                      |

On a continué à utiliser plusieurs méthodes pour communiquer les informations aux principaux « publics utilisateurs ». Ces méthodes comprennent, entre autres :

- Les principales informations sur les programmes scientifiques liés à la conservation des albatros et des pétrels sont disponibles sur les sites Web du gouvernement australien ;
- Des organismes publics australiens donnent des séances d'information aux capitaines et aux équipages de navires battant pavillon australien autorisés à pêcher dans les eaux de la CCFMA [CCAMLR], notamment sur l'atténuation de la mortalité d'oiseaux de mer et les prescriptions en matière d'observateurs, au commencement de chaque saison de pêche ;
- Le Forum consultatif du Plan de réduction des menaces [TAP] posées par la pêche à la palangre se réunit chaque année pour examiner la performance du

- Plan, évaluer les moyens de réduire encore davantage la capture accessoire et faire rapport aux parties intéressées sur la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches australiennes ; et
- Des informations sur le Plan de réduction des menaces [TAP] et les mesures d'atténuation sont fournies aux observateurs des pêches déployés dans les pêches à la palangre australiennes afin de les sensibiliser à la conservation des oiseaux de mer et à des problèmes connexes ; des informations analogues sont également fournies aux marins pêcheurs.

| Diffusion d'informations au grand public | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|--|----------------------------|---|----------------------|
|  | 6.2                        |   |                      |

La diffusion d'informations au grand public a été réalisée de plusieurs façons, notamment par l'intermédiaire de sites Web d'organismes publics australiens qui permettent d'accéder à des informations sur la conservation des albatros et des pétrels ; aux principaux documents d'orientation tels que les plans de reconstitution, les plans d'atténuation des menaces et les plans d'action pour réduire la capture accessoire ; aux données sur les efforts de pêche et aux rapports sur les constatations des observateurs.

Les préparatifs sont en cours pour une exposition publique, dans le bâtiment du Parlement australien à Canberra, de photos de nombreuses espèces inscrites à l'ACAP. Cette exposition est destinée à sensibiliser le public à la nécessité de mesures nationales et internationales pour conserver ces espèces. L'Australie exprime sa gratitude pour l'aide et les documents qui lui ont été fournis par des ressortissants d'autres Parties à l'ACAP. Une brochure éducative est en train d'être produite pour sensibiliser les visiteurs de cette exposition à la conservation des oiseaux de mer, qui devrait s'ouvrir le 16 juin 2008.

## 6. Mise en œuvre

| Résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de décisions prises à des réunions antérieures des Parties | Référence au Plan d'action | Référence au programme de travail du Comité consultatif | Référence à l'Accord |
|--|----------------------------|---|----------------------|
|  |                            |   |                      |

L'Australie a pris les dispositions nécessaires pour la ratification des modifications à l'Annexe 1, qui ont fait suite à la décision d'adopter une taxonomie révisée des albatros, qui a été prise lors de la deuxième Réunion des Parties à l'ACAP en décembre 2006.

L'Australie appliqué, ou est en train d'appliquer, diverses mesures découlant de RdP2 [MoP2] et de CC3 [AC3], notamment celles qui portent sur la prestation d'aide pour la conception et l'élaboration de la base de données des espèces inscrites à l'ACAP, la soumission de données pour les évaluations d'espèce, et l'élaboration de projets de modèles [templates] et d'un processus de demande de fonds par les groupes de travail du Comité consultatif.

Suite au changement de gouvernement national au lendemain des élections de 2007, il a été nécessaire, conformément à la Constitution australienne, de répéter le processus national de ratification de l'Accord de siège de l'ACAP. Les mesures de ratification nécessaires sont désormais en bonne voie et ceci fait l'objet d'un rapport plus détaillé qui sera soumis séparément lors de CC4 [AC4].

### **Publications depuis le dernier rapport**

- Baker GB, Double MC, Gales R, Tuck GN, Abbott CL, Ryan PG, Petersen SL, Robertson CJR and Alderman R (2007). A global assessment of the impact of fisheries-related mortality on Shy and White-capped Albatrosses: conservation implications. *Biological Conservation* 137, 319–333.
- Cocking LJ, Double MC, Milburn PJ, Brando VE, in press. The potential of blue-dyed bait to reduce seabird bycatch in pelagic longline fisheries. *Biological Conservation*.
- Cooper J, Baker GB, Double M, Gales R, Papworth WM, Tasker ML, Waugh S (2006). The Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels: Rationale, History, Progress and the Way Forward. *Marine Ornithology* 34: 1-5.
- Gales R (2008 - in press). Albatross: Flagship Taxa at Half Mast in de Roy T, Jones M, and Fritter J (eds) *Albatross: their World, their Ways*. A&C Black (London) pp. 148-157.
- Hewitt T and Hay I (2007). Experience with seabird bycatch limits in a trial of longline fishing in the Macquarie Island toothfish fishery. CCAMLR WG-FSA-07-19.
- Lawton K L, Robertson G, Kirkwood R, Valencia J, Schlatter R, and Smith D. (2006). An estimate of population sizes of burrowing seabirds at the Diego Ramirez archipelago, Chile, using distance sampling and burrow-scoping. *Polar Biology* 29: 229–238.
- Lawton K, Kirkwood R, Robertson G, and Raymond B (2007). Preferred foraging areas of Heard Island albatrosses during chick raising and implications for the management of incidental mortality in fisheries. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems*. DOI: 10.1002/aqc.857.
- Robertson G, McNeill M, Smith N, Wienecke B, Candy S and Olivier F (2006). Fast sinking (integrated weight) longlines reduce mortality of white-chinned petrels (*Procellaria aequinoctialis*) and sooty shearwaters (*Puffinus griseus*) in demersal longline fisheries. *Biological Conservation* 132: 458-471.
- Robertson G, Moreno CA, Lawton K, Arata J, Valencia J, and Kirkwood R (2007). An estimate of the population sizes of Black-browed (*Thalassarche melanophrys*) and Grey-headed (*T. chrysostoma*) Albatrosses breeding in the Diego Ramírez Archipelago, Chile. *Emu* 107: 239-244.
- Robertson G, Moreno CA, Crujeiras J, Wienecke B, Gandini P, Mcpherson G, and Seco Pon JP (2008). An experimental assessment of factors affecting the sink rates of Spanish-rig longlines to minimise impacts on seabirds. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems*. 17: S102-S121.

- Robertson G, Moreno CA, Lawton K, Kirkwood R, and Valencia J (2008). Comparison of census methods for black-browed albatrosses breeding at the Ildefonso Archipelago, Chile. *Polar Biology*. 31: 153-162.
- Schulz M, Robinson S and Gales R (2005). Breeding of the Grey Petrel (*Procellaria cinerea*) on Macquarie Island: population size and nesting habitat. *Emu* 105: 323-329.
- Terauds A, Gales R, Alderman R and Baker GB (2006). Population and survival trends of wandering albatrosses breeding on Macquarie Island. *Emu* 106: 112-118.
- Terauds A, Gales R, Baker GB, Alderman R (2006). Foraging areas of black-browed and grey-headed albatrosses breeding on Macquarie Island in relation to marine protected areas. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 16: 133–146.
- Thalmann S, Baker GB, Hindell M, Double MC, Gales R (2007). Using biometric measurements to determine gender of Flesh-footed Shearwaters, and their application as a tool in long-line by-catch management and ecological field studies. *Emu* 107: 231-238.
- Waugh SM, Baker GB, Gales R and Croxall J (2007). CCAMLR process of risk assessment to minimise the effects of longline fishing mortality on seabirds. *Marine Policy* (2007) doi.10.1016/j.marpol.2007.08.011